

M. JORGENSEN: Peuvent-ils les obtenir n'importe quand sur demande, monsieur Jones?

M. JONES: Oui.

M. HOWARD: Monsieur le président, cette question ne porte pas sur cette bande en particulier, mais concerne le détail financier mis à la disposition ou porté à l'attention de toute bande sur ses fonds. Je crois qu'on a pris l'habitude il y a environ deux ans,—ou peut-être il y a un peu moins longtemps,—de communiquer au conseil de chaque bande un état du compte des fonds de la bande, revenus et capital. Je ne m'étais pas rendu compte que cela passait par le surintendant mais j'ai constaté à plusieurs reprises que les bandes de la Colombie-Britannique n'étaient pas au courant de leur compte, du montant de leur capital et le reste. Quand je leur ai dit qu'elles devraient l'être, elles m'ont répondu qu'elles n'en entendaient pas parler. Il est donc peut-être à propos de poser cette question maintenant.

Ceci s'écarte peut-être un peu des problèmes de cette bande-ci, mais peut-être le ministère ferait-il bien de communiquer avec chaque agent en particulier et lui dire que ces renseignements doivent être transmis à quiconque occupe le poste de chef du conseil, si celui-ci ne les obtient pas directement de la direction.

M. JONES: Telles sont nos instructions.

M. HOWARD: Il semble que, dans plusieurs cas, ces renseignements ne vont pas plus loin que l'agent des Indiens.

M. JONES: La difficulté est due, en partie, à l'irrégularité des séances des conseils des bandes. Cependant, c'est l'argent des Indiens et ils sont les premiers intéressés. Nous voulons qu'ils aient chaque mois un état à jour de leur compte de revenus et de leur compte capital.

M. HOWARD: Ils ne le reçoivent pas toujours.

Le sénateur FERGUSON: Est-ce que ce sont là les instructions données aux agents des Indiens?

M. JONES: Oui.

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous nous écartons maintenant de la question.

M. McQUILLAN: Le colonel Jones pourrait peut-être nous dire quelle est la source des capitaux qu'il mentionne ici. Je crois que c'est un aspect important de toute l'affaire.

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui, vous avez raison.

M. JONES: Je crois que c'est la vente de bois, si ma mémoire est bonne, provenant de la grande réserve, Abitibi n° 70. C'est la source.

M. JORGENSEN: Je veux éclaircir cette question des fonds des bandes.

Je veux demander au chef Rankin si je l'ai bien entendu dire qu'au cours des douze ans qu'il a été chef il n'a jamais vu un état des fonds de sa bande?

Le chef RANKIN: C'est exact.

M. JORGENSEN: En avez-vous jamais demandé un au cours de ces douze ans?

Le chef RANKIN: Oui.

M. JORGENSEN: Et on vous l'a refusé?

Le chef RANKIN: On m'a dit: «Nous n'avons pas le temps».

M. THOMAS: Monsieur le président, je voudrais demander depuis combien de temps ces fonds sont entre les mains de cette bande. Quand le bois a-t-il été vendu?